



PRÉFET DE LA HAUTE-MARNE

Préfecture

Direction de la Citoyenneté
et de la Légalité

Bureau des réglementations
et des élections

Dossier suivi par Sébastien GUNTHER
03.25.30.22.30
pref-elections@haute-marne.gouv.fr

CHAUMONT, le 19 mai 2017

Le Préfet de la Haute-Marne

à

Mesdames et Messieurs les Maires
de la **2nde circonscription** de la Haute-Marne

*Madame la sous-préfète de Saint-Dizier
pour information*

Objet : Élections législatives – Panneaux d’affichage

J’ai l’honneur de vous informer que neuf (9) candidatures ont été enregistrées dans la 2nde circonscription de la Haute-Marne.

Dès lors, il vous appartient d’installer les panneaux d’affichage électoraux en nombre égal à celui des candidats, dès l’ouverture de la campagne électorale, soit le lundi 22 mai 2017.

Je vous adresserai, dès la semaine prochaine, l’arrêté fixant la liste des candidats pour affichage.

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute question particulière.

Françoise SOULIMAN